

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Cour d'Appel de CHAMBERY

Arrêté du 22 Juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie

N°NOR : JUSB2317535S

La première présidente de la cour d'appel de Chambéry ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de la Cour d'Appel de Chambéry pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux de la Savoie et de la Haute-Savoie

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	NICOLAS Pascale épouse LERUDE
2	GUINE Stéphanie
3	POILLON Christelle épouse JOUENNE
4	PROST Ghislaine épouse VINCENT

5	LIOGER Ariane
6	DURAND Emeline
7	BANI-SADR Anaïta
8	CICCARELLO Jessica
9	FERMAUT Julie
10	BERRELHA Caroline
11	BELLAKHDAR Sirine
12	DEBERNARDI Stéphane

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le président du CSA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22 Juin 2023

